



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réforme

Question écrite n° 1498

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur la pérennisation des systèmes de retraite par répartition. L'Union nationale des personnels en retraite de la gendarmerie estime que « la loi de 2003 a détruit les principes essentiels du code des pensions ». Elle précise également que « les pénalités (décote, prise en compte des enfants, vont rapidement provoquer une baisse des pensions des futurs retraités ». L'Union estime nécessaire « de nouvelles dispositions législatives ». Aussi il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à la pérennisation des systèmes de retraite par répartition d'une part, et quelles solutions il compte mettre en oeuvre afin de rassurer les futurs retraités d'autre part.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1498

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2007, page 4984

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)